

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1093)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 234

présenté par  
Mme Genevard et M. Gaymard

-----

**ARTICLE PREMIER****ANNEXE**

Supprimer les alinéas 135 à 140.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sont catastrophiques : alors que le constat fait l'unanimité (les rythmes scolaires sont inadaptés), la réforme des rythmes scolaires dresse contre elle parents, enseignants et collectivités locales. Il faut en repenser complètement la méthode d'application.